



« Gérer efficacement son temps et ses priorités »

Public :

Tout public

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

14 heures

2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 73 41 29 06 ou par email : gwladys.coaching@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de maîtriser efficacement son temps et ses priorités en s'appropriant les outils de gestion du temps

Moyens et modalités :

Présentiel

Entretiens individuels

Moyens Techniques :

Table, chaises, bureau fermés permettant les échanges confidentiels

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Document actualisé le 10/01/2025



Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

QCM

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Document actualisé le 10/01/2025



Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Pascale LOBREAU
06 81 36 27 07
pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr

MDPH

MDPH 14 17 rue du 11 novembre 14000 Caen
0 800 100 522
mdph@calvados.fr

CAP EMPLOI

Parc Athéna4/6 Rue Ferdinand BUISSON
14280 - Saint-Contest
Tel : 02 31 93 24 24

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Calvados
13 Boulevard Charles Sauria 14123 Ifs

Le Prix :

2 400,00

Contact :

VERSTAVEL Gwladys
gwladys.coaching@gmail.com
06 73 41 29 06

QUELQUES CHIFFRES:

	Promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire :
2025	1	100%	1

Document actualisé le 10/01/2025



« Gérer efficacement son temps et ses priorités »

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

MODULE 1 : Identifier son rapport au temps

Durée : 4 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le bénéficiaire sera capable d'identifier son rapport au temps pour connaître son fonctionnement et les pistes d'amélioration à entreprendre

Chapitre 1 : Evaluation

Chapitre 2 : Connaissance des saboteurs

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : S'approprier des outils de gestion du temps

Durée : 6 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le bénéficiaire sera capable de déterminer et de s'approprier les outils intégrables à leur mode de fonctionnement afin de mettre en place une stratégie de gestion du temps

Chapitre 1 : Les lois du temps

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Se fixer des priorités

Durée : 4 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le bénéficiaire sera capable d'identifier et de déterminer ses priorités personnelles et professionnelles

Chapitre 1 : Construction d'un plan d'action

...

Évaluation Module 3

Document actualisé le 10/01/2025



CV du formateur

VERSTAVEL Gwladys

2, rue Mace 14000 Caen – 03 73 41 29 06
gwladys.coaching@gmail.com

Expérience professionnelle

GERANTE ET FORMATRICE - HappyGlad (Depuis 2014)

Accompagnements individuels et Collectifs – Pro & Perso
Accompagnement aux bilans de Compétences, Évolution, Reconversion
Ingénierie et pilotage de projet
Accompagnement au Changement
Facilitation groupe de codéveloppement et d'analyse de pratiques professionnelles
Création d'un accompagnement Entrepreneuriat Féminin #wonderentrepreneuse
Conférence « Oser vivre la vie de ses Rêves »

CONSULTANTE VACATAIRE - IRTS (Depuis 2020)

ARP Analyse Réflexive des Pratiques, ADPP Analyse Des
Pratiques Professionnelles, DAC Dispositif d'Accompagnement au changement

ÉDUCATRICE SPECIALISEE – Protection de l'enfance (2002-2013)

Accompagnement Éducatif & Social et Gestion du groupe
Coordinatrice de l'équipe socio-éducative lors des réunions Hebdomadaires



Formation universitaire

Juin 2022 : Formation aux Bilans de Compétences (Compétences pour Tous)
Mai 2016 : Formation & Certification de Formateur Professionnel (Zen Pro)
Novembre 2014 : Formation & Certification de Coach Professionnel (Zen Pro)
Juin 2002 : Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (I.F.T.S. Hérouville St Clair 14)



Document actualisé le 10/01/2025

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

Document actualisé le 10/01/2025



En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 10/01/2025



- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » au Client. « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers,

Document actualisé le 10/01/2025



rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » ou par voie électronique à : « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD ».

En particulier, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de CAEN sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 10/01/2025